

DECISION DU

11 septembre 2026

N° E26000113 /51

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Le vice-président

E- Décision désignation commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 31 août 2026, la lettre par laquelle la commune de Mesnil-Sellières demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

La révision du PLU de la commune de Mesnil-Sellières, par la commune de Mesnil-Sellières située 41 Grande Rue à Mesnil-Sellières (10220).

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délégation de la présidente du tribunal en date du 2 mai 2024.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Pascal GOUJARD est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Gérard BRU est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de Mesnil-Sellières, à M. Pascal GOUJARD et à M. Gérard BRU.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 11 septembre 2026

Pour expédition conforme,
Châlons-en-Champagne, le 15 septembre 2026
Le greffier,



C. LEPOIVRE

Le vice-président,

Signé

Antoine DESCHAMPS